



Maison des
Jeunes et de la
Culture

Règlement intérieur Espace Jeunes 11-17 ans

L'espace jeunes est une structure éducative habilitée pour accueillir de manière régulière et collective des enfants pour des activités de loisirs.

Ses trois principales missions :

- 1) Développer des activités en ayant le souci de les inscrire dans la réalité locale.
- 2) Rechercher une cohérence dans l'intervention éducative des différents acteurs.
- 3) S'appliquer à être complémentaire dans les activités proposées tout en prenant en compte les rythmes de vie des enfants.

L'espace jeunes est géré par la MJC de Lherm avec le soutien de la Mairie et de la Communauté de Communes Cœur de Garonne.

L'équipe pédagogique est composée d'une responsable et d'animateurs. Les activités proposées ont été élaborées dans le cadre d'un projet pédagogique établi par l'équipe d'animation et les jeunes.

Public accueilli :

Les jeunes sont accueillis sur l'espace jeune dès lors qu'ils rentrent en 6^{ème} jusqu'à leurs 17 ans. Nous avons donc un public collégien et lycéen.

Lieux, jours et heures d'accueil:

	A l'arrivée de l'enfant		Au départ de l'enfant	
	Heures d'accueil	Lieu d'accueil	Heure d'accueil	Lieu d'accueil
Journée	De 7h30 à 8h30 De 8h30 à 9h30	ALSH Espace jeunes	De 17h30 à 18h30	Espace jeunes
Matin seul	De 7h30 à 8h30 De 8h30 à 9h30	ALSH Espace jeunes	De 11h45 à 12h	Espace jeunes
Matin repas	De 7h30 à 8h30 De 8h30 à 9h30	ALSH Espace jeunes	De 13h à 13h15	École primaire
Après-midi repas	De 12h à 12h15	Cantine	De 17h30 à 18h30	Espace jeunes
Après-midi seul	De 13h30 à 14h	Espace jeunes		Espace jeunes

© **Action jeunes 11/17 ans** : espace jeunes à la maison des associations

- **Les mercredis après-midi durant la période scolaire de 14h à 18h30.**

Possibilité de récupérer les jeunes au collège de Lherm à 13h30.

- **Les vendredis de 16h00 à 18h30**

- **Les samedis de 14h00 à 18h00**

- **Pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30**

Possibilité d'accueillir votre enfant de 7h30 à 8h30 à l'ALSH.

Modalités d'inscription :

Les inscriptions s'effectuent si possible pour les vacances notamment à la MJC de Lherm ou via le portail famille (pour la réservation des repas).

Documents à fournir :

- Fiche adhésion
- Dossier unique
- Fiche sanitaire
- Photocopie des pages de vaccination
- Attestation QF CAF
- Le **règlement s'effectue à l'inscription**. Voir les tarifs sur la plaquette de la MJC.

Attention!

Afin de respecter la législation, nous pourrions être amenés à refuser des inscriptions si l'effectif est complet.

Première présence :

Pour une première participation de découverte de l'espace jeunes, l'accueil est libre et aucun document ne sera demandé. A partir de la seconde participation, le dossier complet sera nécessaire pour que le jeune soit accueilli.

Les temps d'accueil :

Les parents amènent et récupèrent leur(s) enfant(s) dans les locaux attribués aux heures d'accueil indiquées sur le tableau. Les jeunes ont la possibilité de venir et de repartir seuls (avec autorisation parentale). Au départ, le responsable ou le jeune lui-même doit signer la feuille d'émargement. Les parents doivent impérativement récupérer leurs enfants à **18h30 au plus tard**.

Toute absence doit être signalée à la MJC.

Pour le bon fonctionnement et le bien être de vos enfants, nous vous demandons de bien vouloir respecter **ces consignes et les horaires**. En aucun cas la responsabilité de l'Espace jeunes ne peut être engagée si elles ne sont pas appliquées.

Accueil des CM2 :

La découverte de l'EJ est accessible sur une journée. Lors de la seconde venue, le dossier administratif* devra être rempli et une adhésion (pour l'année scolaire en cours) sera facturée.

Sans règlement de l'adhésion et remise du dossier d'inscription, l'adolescent pourra être refusé à l'EJ.

Les CM2 sont acceptés pendant les vacances d'été, avant leur rentrée en 6^{ème}. Dans ce cas, pas d'inscription possible à l'accueil de loisirs.

Trajet collège – espace jeunes :

Les parents qui le souhaitent peuvent inscrire leur enfant via le portail famille pour demander un accompagnement entre le collège et l'EJ le mercredi à 13h30.

Sorties et responsabilité :

L'autorisation à rentrer seul (ARS) apparaissant sur le dossier unique du jeune lui permet de rentrer et sortir librement de l'espace jeunes. En dehors de l'espace jeunes, l'équipe encadrante n'engage pas sa responsabilité dans les actions des enfants (hors sorties organisées et encadrées).

Si toutefois, les parents du jeune ne souhaitent pas que leur enfant puisse entrer et sortir librement de l'espace jeunes, il faudra alors en faire part à l'équipe encadrante à l'inscription et par mail à l'accueil de la MJC (accueilmjclherm@orange.fr).

Le respect :

Les animateurs veillent à la bonne intégration des enfants et les conduisent à manifester en toutes circonstances leur respect à l'égard de tous (enfants, animateurs, personnels...) et de tout (locaux, matériel, nourriture...). Les règles de vie sont établies avec les jeunes. En cas de problème, de comportement, perturbant le bon fonctionnement de l'Espace jeunes et la vie du groupe, les parents en sont informés. La responsable, en concertation avec l'équipe d'animation peut prendre les décisions nécessaires allant jusqu'à l'exclusion du jeune.

Santé et médicaments :

L'Espace jeunes n'accueille pas les enfants malades. En cas de maladie déclenchée en cours de journée, les parents seront avertis et invités à récupérer leur enfant. En cas d'urgence nous pouvons faire appel au médecin traitant, au médecin le plus proche ou aux pompiers.

Un enfant ne pourra pas prendre de médicaments (même homéopathiques), sauf sur présentation d'une ordonnance précise du médecin ainsi que d'une demande écrite des parents (médicament dans l'emballage d'origine marqué au nom de l'enfant avec la notice et la posologie).

En cas de maladie chronique ou d'allergie importante, un protocole d'accueil individualisé doit être réalisé.